

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date du Conseil d'Administration
20 mars 2023
Date de convocation
14 mars 2023

Nombre de Membres
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur **Mathieu COËNT** – Président et après convocation régulièrement faites à domicile.

Présents : Monsieur Mathieu COËNT, Madame RAINGUÉ-GICQUEL Anne, Madame KERLEAU Gaëlle, Madame PAYEN Françoise, Madame DURAND Anaïs (arrivée en cours de délibération), M. PINEAU Jean-Noël, Madame FERRAN Gwladys, M. LAMOTTE Henri, Madame PELÉ Pascale

Excusée : M. BLOCH Sébastien, Madame MATHIEU-ODIAU Christelle, Madame LE NOËLLEC Tania, M. PALLIER Nicolas

M. BLOCH Sébastien ayant donné pouvoir à Mme RAINGUÉ-GICQUEL Anne pour voter en son nom.
Mme LE NOËLLEC Tania ayant donné pouvoir à Mme FERRAN Gwladys pour voter en son nom.
M. PALLIER Nicolas ayant donné pouvoir à M. PINEAU Jean-Noël pour voter en son nom.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Jessica TOUGERON, Responsable du CCAS, est désignée secrétaire de séance.

2023-03-05

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Mathieu COËNT, Président, demande d'élire un président de séance car il doit se retirer pour la présente délibération conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Anne RAINGUÉ-GICQUEL est élue à l'unanimité.

Mme Anne RAINGUÉ-GICQUEL Vice-Présidente, présente le compte administratif de l'exercice 2022 du CCAS : Les comptes 2022 font apparaître des réalisations à hauteur de :

- ✓ 25 171.47 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 28 896.16 € en recettes de fonctionnement

Soit un excédent sur l'exercice de **3 724.69 €**.

En intégrant l'excédent antérieur reporté au compte 002, d'un montant de 2 062.50€, nous constatons un excédent dit « cumulé » à fin 2022 de **5 787.19 €**.

Ces montants sont identiques au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Madame la Vice-Présidente demande de bien vouloir approuver les résultats dudit compte administratif 2022, et de constater les identités de valeur avec le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Municipal de la trésorerie de Saint-Nazaire, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	25 171.47€
Recettes :	28 896.16 €
Excédent de l'exercice :	3 724.69€
Excédent 2021 reporté :	2 062.50€

Résultat cumulé

Excédent :	5 787.19€
------------------	-----------

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, entendu son rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, décide de voter, d'arrêter et d'approuver les résultats du compte administratif 2022 du Centre d'Action Sociale, tels que présentés.

Pour extrait conforme

Mathieu COËNT,

Président du CCAS



Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le :
- La transmission en Sous-Préfecture le : **23 MARS 2023**

Fait à Saint-André des Eaux, le :

La Directrice Générale des Services, par délégation